Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contrat alternance - non paiement de salaire

Par Evelyne

Bonjour,

Je vous explique ma situation : J'ai signé un contrat en alternance le 15 décembre 2022. Prévu jusqu'au 15 septembre 2023, je suis censée être rémunérée 890 euros par mois et c'est une alternance en télé-travail.

J'ai réclamé mes premiers salaires début février. Mon tuteur ne faisait que me dire qu'il y avait des bugs auprès des OPCO. A la mi-mars, je n'étais toujours pas rémunérée, j'ai donc arrêté de travailler à ce moment-là (conformément à mes droits).

Nous en avons reparlé plusieurs fois mais il m'a toujours fait tourné en rond (je me suis même rendue compte, suite à un mail de mon école, qu'il n'avait toujours pas effectué les démarches auprès de l'OPCO).

Nous sommes en septembre maintenant et je n'ai toujours pas été rémunérée malgré que nous soyons toujours en contrat aujourd'hui.

Ils n'ont jamais fait aucune démarche déclarant que je ne travaillais plus.

Puis-je réclamer aux Prud'Hommes tous les salaires du contrat de Décembre 2022 à Septembre 2023 sachant que j'ai arrêté de travailler depuis la mi-mars par leur faute ?

Merci par avance à ceux qui souhaiteront m'aider.

Bonne journée :)